## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

<u>Présents</u>: APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, ANDRE Jean Paul, AVALLET Michèle, CARRION Adèle, GAS Marcel, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial

<u>Absents et excusés</u> : DELAY Jean-Louis <u>Secrétaire de séance</u> : AVALLET Michèle

Date de convocation : le 14 décembre 2012

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres et les délibérations prises lors de ce conseil.

L'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Renouvellement de la convention SPA,
- Compte rendu de la réunion avec EDF,
- Bulletin municipal,
- Travaux 2012 (église),
- Urbanisme,
- Comptes-rendus des délégués (commissions intercommunales, communales et syndicats),
- Courriers reçus,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

## Renouvellement de la convention SPA

Il s'agit de renouveler la convention de mise en fourrière des animaux errants. Un nouveau dispositif est mis en place avec un découpage par zone avec un tarif affecté en fonction de la zone. La fourchette de ces nouveaux tarifs varie entre 0,32 à 0,35€/habitant. La commune de Primarette se situe en zone 2 et le tarif qui correspond est de 0,33€/habitant.

Le conseil municipal accepte cette réévaluation des tarifs d'autant que cette convention est finalement souvent utilisée.

## Compte rendu de la réunion avec EDF

Cette réunion avec EDF, à l'initiative de la mairie, faisait suite à l'audit énergétique réalisé par la société Alpha JM et mandatée par le SEDI. Pour rappel, ce bilan énergétique des vieux bâtiments (mairie, école primaire, agence postale, salle des fêtes, église...) était mauvais.

La synthèse de chaque bâtiment a été reprise pour voir les recommandations formulées. Il en ressort par exemple :

- des contrats surdimensionnés (salle des fêtes, école maternelle),
- des compteurs hors normes (école maternelle),
- des points d'éclairage non pris dans les abonnements (éclairage public),
- un contrat important pour l'église alors que ce bâtiment n'est pas beaucoup chauffé. Cela s'explique par le système de chauffage (infrarouge radian) qui consomme beaucoup (forte demande sur un temps assez court).

Il convient de revoir nos factures anormalement élevées et de redimensionner nos contrats.

# **Bulletin municipal 2013**

Il est terminé. Il comprend 36 pages. Comme l'année dernière le choix de l'imprimeur s'est porté vers l'imprimerie Simonet à Bourgoin. Actuellement le bulletin est « sous presses » et sera prêt dernière semaine de décembre. Si les membres du conseil veulent le consulter il est déjà en ligne sur le site.

### Travaux 2012

<u>Eglise</u>: le constat avait été fait de fuites d'eau à partir du clocher. Un spécialiste est venu et a dénombré, à la fois des pierres poreuses et, des joints inexistants : un devis est en attente. Par ailleurs, le paratonnerre posé en 1974 n'est plus aux normes.

#### Urbanisme

Néant

# Comptes-rendus des Délégués

1) Commission CCTB sur le suivi de la redevance incitative

Maurice Faure donne l'information suivante : demande a été faite de revoir les passages de ramassages des poubelles pour les particuliers : passer en « CO5 » soit tous les 15 jours.

Pour les gros utilisateurs (restaurants, cantines, collèges, hôpital) les passages resteraient à l'identique d'aujourd'hui.

Cette décision est en attente du Préfet qui va se rapprocher de toutes les communes pour avis avant de transmettre le dossier au Conseil Communautaire.

### 2) SEDI

La Taxe d'électricité était fixée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification (regroupement des 3 communes de Montseveroux - Cour-et-Buis - Primarette) et encaissé par celui-ci pour financer les travaux sur ces réseaux, en particulier les remboursements de prêts.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la TLCFE est encaissée par le syndicat des énergies du département de l'Isère SEDI, ce dernier en reversant un pourcentage directement aux communes.

A l'avenir, cette taxe ne sera plus reversée aux communes et le SIE va certainement être dissout, ce qui va grandement compliquer et alourdir les décisions qui, au lieu d'être prises à 3 communes, le seront par 420 (nombre de communes aujourd'hui adhérentes au SEDI) et par le SEDI.

# Courriers reçus

Néant

## Questions diverses

- Obligation de prendre pour la garderie des tickets réglementaires (demande du Trésorier Principal)
- Relance du dossier Jourdas/Rey : rappel : PV déposé par la Madame le Maire en mars 2011 pour installation sauvage de caravanes
  - Le dossier est chez le procureur qui va l'envoyer à la DDT (Direction Départementale des Territoires de l'Isère)
- Mouvement de personnel chez les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles):
  Danièle Faure va remplacer pendant 1 mois Liliane Ledréau

- Fin du camion de pizza du jeudi qui s'installait en bas des escaliers de la salle des fêtes : arrêt de l'activité
- Réparation de l'abribus du rond point de la 538 : devis demandé en plexiglas. Par ailleurs, l'arrêté pris sur l'affichage sauvage des manifestations a été envoyé à toutes les mairies de la CCTB
- Madame le Maire rappelle que les vœux à la population auront lieu le vendredi 18 janvier 2013 à 18h30
  à la salle des fêtes.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22 h

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 24 janvier 2013 à 20 h



